

Intervention de Mme Catherine Aliquot-Vialat
Conseillère municipale groupe « J'aime St Pierre du Perray »
sur le point 5.1 du Conseil municipal du 27 janvier 2022
« Désaffectation et déclassement du CTM Rue Clément Ader en vue de sa
session à la Société VPC »

Vous nous proposez de déclasser le Centre Technique Municipal (CTM) Rue Clément Ader, que la commune avait acquis durant notre mandat 2014-2020 afin d'y installer **dans de bonnes conditions nos services techniques.**

En arrivant en juillet 2020, vous avez trouvé **un local flambant neuf, de 910 m² intérieur**, 18 places de parking extérieur, station de lavage, selon les critères définis par les chefs de service de l'époque eux-mêmes.

Depuis que vous êtes là, vous avez décidé de le vendre et de dépenser au moins autant, pour racheter un bâtiment ancien et faire d'importants travaux de remise aux normes de l'actuel « vieux CTM ». C'est un choix !

Je m'interroge quand même sur la pertinence de ce choix quand j'entends, par exemple que la commune est à la recherche d'un local avec une grande hauteur sous plafond pour faire son bonhomme carnaval, alors que celui-ci, rue Clément Ader, aurait parfaitement convenu.

Bien sûr, il fallait aménager le local, qui correspond en volume aux nouveaux CTM qui se créent de nos jours et changer les vieilles habitudes. Mais la Municipalité doit être là pour impulser le changement. Une fois dans les locaux, tout le monde aurait apprécié **le confort d'un bâtiment neuf, avec des sanitaires neufs**, distincts pour les femmes et les hommes suivant la réglementation, des espaces de vie lumineux. C'est du gâchis. C'est une mauvaise décision.

De plus, vous aviez indiqué que la remise en état du bâtiment ancien que vous vouliez racheter serait réalisée par nos services en régie. Pendant que les services techniques feront tous ces travaux, ils n'auront pas le temps de s'occuper des écoles et autres bâtiments publics. A moins que vous n'ayez l'intention d'embaucher deux ou trois agents supplémentaires à cette occasion !

Et le pire, c'est que vous voulez **vendre ce bâtiment à 10% en dessous du prix des Domaines**. C'est un cadeau de 109 200 € HT que vous feriez à cette société

privée commerciale, soit 131 040 € TTC. Rien ne justifie de priver les Saint Perrayens de cette recette.

Vous prétendez que c'est pour économiser 7986 € de charges annuelles de copropriété que vous feriez un cadeau de plus de 130 000 €. Ce n'est pas sérieux !

Nous devons tous nous élever contre cette vente à bas coût, pour un local qui peut parfaitement être vendu (si vous choisissez vraiment de le vendre), largement au prix des Domaines, voire au-dessus.

M. Vérots est coutumier du fait. Quand il était Président du SAN de Sénart en Essonne, il a déjà vendu un pavillon en juillet 2007 à 225 000 €, soit 10 % en dessous du prix des Domaines qui était de 250 000 €, à un élu municipal de sa Liste.

De plus, l'évaluation des Domaines présentée date du 28 janvier 2021 et ne reste valable qu'un an. Il serait opportun de faire faire par les Domaines une actualisation de la valeur, sachant que **nous sommes à un an de cette évaluation**. L'indice du coût de la construction a varié de + 6,89 % depuis un an.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser cette délibération.